

25 février 1939

Au.

Monsieur E. Broillet, Conservateur des Musées d'Art et d'Histoire
F r i b o u r g

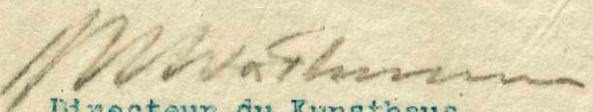
Cher Monsieur,

Ce matin le "Miracle de Saint Juste" de Delacroix d'après Rubens nous est parvenu en bon état. Nous allons l'insérer immédiatement à notre exposition et vous remercions très vivement de votre complaisance.

Quant à l'histoire de cet enrichissement de notre exposition, elle est la suivante: J'avais rencontré au Musée Marcello mardi dernier M. Reiners qui me disait qu'il serait possible d'obtenir pour l'exposition les toiles de Delacroix qui s'y trouvaient, et auxquelles nous n'avions pas pensé pendant nos négociations très longues et compliquées avec les musées et collectionneurs français. En vue de la composition de l'exposition je me décidai à demander la copie d'après Rubens et M. Reiners s'offrait pour transmettre et recommander notre demande auprès du Directeur de l'Instruction Publique et des Cultes, M. le Conseiller d'état Piller, sous l'autorité duquel sont placés les musées fribourgeois. Revenu à Zurich j'ai rédigé ma demande et l'ai envoyée à M. Piller.

Vous pouvez être assuré qu'il n'y a eu dans ce procédé aucun sentiment négatif vis-à-vis de vous, ni de ma part, ni de la part de M. Reiners, et je vous prie de nous excuser si, tous les deux, nous avons suivi une voie qui a dû vous paraître mal choisie.

En tout cas, nous vous remercions très vivement de ne pas nous en avoir puni, et je vous prie, Monsieur, d'agréer avec nos remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués,


Directeur du Kunsthaus,
Musée des Beaux-Arts, de Zurich